

Spatiotypies et discours-frontière(s) : penser et dire le pouvoir face aux territoires

Spatiotypies and border(s)-discourses: how to think and talk about
power facing territories

Fred Hailon¹

Abstract: This article deals with identity political discourse in situations of cultural movements, precisely in situations of migration. It addresses the question of migration through the interpretation of past and in the making events. In this context, it focuses on the perception of Other, and on its representation. As such, it observes spatiotypies in their discursive specificities. Spatiotypies are attributions of power and discourse. They state, mentally and politically, the social life of individuals.

The corpus is composed of French newspaper articles, from the middle of 2015 to the end of 2016. This period saw the dismantling of the “Camps de Calais” and the distribution of migrants to other locations on the French territory.

Key words: political cognition, identity political discourse, spatiotypies, borders and power, migration.

1. Introduction

Selon P. Legendre (2012), dans l'altérisation radicale existerait des fondements canoniques et dogmatiques des sociétés reposant sur des visions inaliénables, celles de la civilisation autocentrée et autocréatrice. La culture en serait l'outil. La culture fermerait plutôt qu'elle intégrerait. Elle engendrerait la méconnaissance, c'est-à-dire un ensemble de connaissances et de savoirs sociopolitiques naturalisés reconductibles en discours. Celle-ci est établie comme un pouvoir homogénéisant de reconduction d'un régime institutionnel et culturel : « La méconnaissance est aussi la condition de la vie et de la reproduction des civilisations » (*ibid.* : 44). L'identité des cultures se façonne sur l'ignorance de construction, elle produit des effets

¹ OPME (Observatoire des pratiques médiatiques émergentes) / Praxiling-Montpellier CNRS; fredaile@wanadoo.fr.

d'évidentialisation idéologique². Les institutions se reproduisent comme discours auto-normés par les cadres de connaissances et pratiques des membres de la communauté de discours.

Ainsi, le sens politique identitaire conçoit la production du Un dans une recherche de cohésions sociales. Il s'appuie sur un refus de l'aléatoire, de l'entre-deux, de l'indistinct. Il crée des persistances, des répétitions, des figements qui prennent corps dans des conduites socialisées façonnant les identités. Le sens politique identitaire est complété d'un sens autologique en tant que répertoires d'intentions, de conduites, de mémoires et de discours. Les conduites, sous la forme de discours convenus, font événement et produisent du sens en continu perpétuant la scène idéologique d'où ils émergent. Une rationalité cognitive opère avec la présupposition d'un « cerveau d'actions collectif », soit, selon A. Honneth (2015), des processus coopératifs de compréhension qui correspondent à une auto-interprétation au sein de l'action sociale. Le partage axiologique de groupe se fait sous rapport de régulation de la conscience sociale, et c'est le rôle des médias et du politique en tant qu'interprétant mondain de valider et d'activer celle-ci.

Aussi, nous cherchons à éclairer ici des positionnements discursifs identitaires dans des situations de rencontre et de déplacement culturels, précisément dans des situations de migration. La migration bouleverse l'état culturel établi. Elle impose des changements pour les pays hôtes comme pour les personnes déplacées. Nous nous posons la question de savoir comment aborder les questions relatives au discours de la migration à la lecture d'événements passés et d'une événementialisation en train de se faire. Nous chercherons à comprendre comment se définit le « nous » dans l'actualité : « Le nous – la question de l'appartenance à une communauté – se rapporte toujours à un ensemble culturel caractéristique de sa propre actualité » (Revel 2015 : 45-46).

À ce titre, nous choisissons d'observer des justifications politiques, culturelles et identitaires et ainsi de comprendre les frontières des réalités de pouvoir. Y seront conjugués un ensemble de questions du type : Comment les médias font l'actualité ? Comment mettent-ils en discours ce qui est dit de la « crise migratoire » ? Quels sont les discours de la crise et de ses répercussions ? Quelles sont les représentations associées ? Comment dire la migration ? Pour quelle

² La culture se présente aux individus comme un tiers par lequel ils se voient sujets culturels. Elle donne à chacun cette place l'amenant à se voir et à se construire comme tel. Elle est un système d'impositions construites qui touche « au pouvoir de la fiction de fonder l'évidence » (Legendre 2012 : 117). En cela, la culture permet la réification de l'écart de soi à soi et de soi au monde, elle est à la source de la construction normative de l'inter-dit comme lieu de parole. La parole est l'institution même, elle est le produit de l'écart des sujets à eux-mêmes et crée dans la distance du semblable culturel.

communauté de discours ? Pour quel ordre social, pour quel pouvoir mis en scène ? Pour quel ordre politique de discours ?

Notre méthodologie reposera sur l'établissement de ressemblances et différences identitaires³ à partir de la dimension constructive des discours. Si le discours instaure son propre espace d'énonciation et de représentation, il s'agit de prendre en compte la totalité de la situation de discours, au-delà de ce que le locuteur se donne comme réalité de parole. Ainsi, il s'agit de s'intéresser aux représentations identitaires et idéologiques des discours.

Notre corpus est constitué d'articles de journaux français (*Le Huffington post*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*, *La Croix*, *Le Parisien*, *Le Point* et *La Voix du Nord*) de la période de mi-2015 à fin 2016. Ce corpus est hétérogène quant aux orientations politiques et idéologiques des supports (gauche et droite), à leurs fréquences (hebdomadaires et quotidiens) et à leur diffusion et traitement de l'information (nationale et régionale). L'ensemble des articles a été consulté sous forme numérique. Durant cette période, il est fait état du démantèlement des camps de Calais et de la répartition des migrants sur l'ensemble du territoire national. Y sont associés les discours représentés de F. Hollande, de N. Sarkozy et d'A. Juppé dans un contexte de précampagne électorale 2017 : les primaires de droite se sont tenues en novembre 2016, les primaires de gauche en janvier 2017. À ce moment du discours, le président de la République F. Hollande ne s'est pas prononcé sur sa possible candidature. Nous analyserons l'événement des camps de Calais, avant d'analyser le positionnement identitaire des discours de la migration et d'en dégager les *a priori* idéologiques.

2. Événementialité médiatique et intelligibilité sémantique : la « crise migratoire » et les « camps de Calais »

Selon P. Nora (1974), l'événement moderne se caractérise par sa médiation. Les médias garantissent l'aspect public d'un événement en lui donnant corps et existence. Ils mettent en mots, en énoncés, ce qui arrive et ainsi focalisent l'attention. Ils façonnent une attention publique du dire et dessinent un ordre linguistique. De même pour L. Quéré et F. Neveu (1996), les médias, en produisant l'événement,

³ À l'image de C. Mouffe (2014), nous concevons que les différenciations et ressemblances identitaires d'un « eux » et « nous » d'énonciation sont constitutives du discours et plus globalement du politique. Celles-ci sont indispensables à l'établissement des représentations des discours, tout discours se composant par rapport à un extérieur structurant. Le modèle identitaire du discours est le modèle de l'établissement des rapports de pouvoir, des rapports de discours et de sens qui permettent l'établissement des frontières discursives de l'altérité. Nous pouvons pour cela nous rapprocher du modèle de l'hétérogène d'Authier-Revuz (1995). Voir Hailon 2014 (90-99) pour comprendre l'adaptation de ce dernier au cadre de l'analyse critique des discours.

ou ce qui fera l'événement, non seulement l'éclairent, et le font exister en l'éclairant, mais aussi lui confèrent mise en forme, mise en scène et mise en sens. Les médias disent le monde, le mettent en mots, le sémantisent⁴. Ils font symboliquement monde. Ils sont en cela des interprétants mondains à travers des dispositifs institutionnels de sens (Hailon 2014). En rendant intelligible ce qui se passe, ce qui s'est passé, les médias fixent la sémantique des faits réduisant leur complexité, leur hétérogénéité, leur détermination, pour en faire un événement repérable, identifiable et comparable à d'autres. En cela, ils stabilisent et mettent en scène l'intelligible. Ils déclinent en autant de catégories disponibles la réalité mondaine. Les catégories structurent la construction intersubjective de la réalité (Quéré 1994 : 26). Elles servent à la découpe du réel en tant que cadres sociaux de la mémoire⁵. Elles informent la construction de la réalité sociale et permettent les formules d'opérations possibles et les classes d'énoncés, ce qui peut passer notamment par un processus d'accentuation des ressemblances et des différences. Les médias sont des acteurs de sens commun par la mise en communauté et en conformité de prévalences catégorielles. Ainsi, les discours construisent des frontières du dire, exprimables en séparations-fragmentations binaires. Sur la question de la migration, les discours-frontières peuvent être déclinés en dualités du type : *monde* (espace politique, espace international) vs *hors monde* (privé d'espace politique, de monde : l'acosmie) ; *droits* (ayants-droit : réfugiés) vs *sans-droits* (migrants, sans papiers... sans identité) ; *légal* (citoyens) vs *illégal* (hors-la-loi, marginaux) ; *majorité* vs *minorité*, *dedans* vs *dehors*, *visible* vs *invisible*... Les discours-frontières permettent de penser et dire la division à travers des formes désagrégées du politique qu'il s'agit des figures de l'assujettissement, de la déshumanisation ou de formes d'anti-politique, comme nous le verrons ci-dessous.

Le regroupement des migrants dans des « camps » autour de la ville de Calais, en France, est une réalité reconnue par les autorités politiques depuis les années 1998 et 1999. Un premier centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire ouvre ses portes à Sangatte, dans un ancien hangar, en septembre 1999. Ce premier lieu de rassemblement des migrants est fermé en décembre 2002 sur ordre

⁴ On perçoit ici le projet de la sémiotique sociale qui définit l'activité de langage comme un fait social du sens et conçoit que « le langage et la vie sociale sont un tout » : « L'activité de langage en tant qu'activité communicante et signifiante constitue... une opérativité socio-symbolique [...]. Un modèle général de l'activité de langage, s'il doit voir le jour, ne peut que tendre à théoriser ensemble le social et le sens » (Decosse 1993 : 18).

⁵ Les catégories sont les conditions sociales de connaissance de la conscience collective quand les idées elles-mêmes sont le produit d'une matrice sociale, elles naissent à l'intérieur d'un cadre cognitif et culturel déterminé et partagé. Les catégories agissent dans un contexte de sens qui vaut pour environnement cognitif (l'écologie cognitive). À ce titre, elles constituent un enjeu de pouvoir des savoirs et perceptions.

du Ministre de l'Intérieur de l'époque : Nicolas Sarkozy. Quelques années plus tard se développe un nouveau camp à la périphérie de Calais nommé « la jungle », ses occupants sont principalement originaires d'Afghanistan et d'Iran. Ce camp est lui aussi démantelé en décembre 2009 sur décision du Ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Eric Besson. Ce démantèlement n'empêchera pas la naissance d'un troisième camp, d'une autre « new jungle », autour du centre d'accueil Jules Ferry, sur le Chemin des dunes notamment. Ces camps se trouvent en Calais, c'est-à-dire autour de Calais, cependant à l'intérieur même de la ville de micro-camps se développent dans des lieux alternatifs (squats).

Dans notre corpus, le mot « camp » est couplé à de nouvelles énonciations telles que « jungle » ou « new jungle ». Ces termes sont dérivés de mots employés par les migrants pour décrire leur habitat : « la “new jungle”, comme la nomment les migrants qui y vivent » (*La Croix*, 21 oct. 2015). Ainsi, « jungle », que l'on retrouve dans les langues anglaise et indo-iraniennes, communément traduit par le mot *jungle* en français, n'est pas le terme original. *Jungle* découle du sanskrit *jangala* (lieu sauvage) et donna le terme *jangal*, qui signifie végétation impénétrable, forêt, en persan. Le terme, qui servait à décrire un environnement naturel (le camp nommé « jungle » puis « new jungle » se trouve à proximité d'une forêt), a subi une transformation sémantique et une nouvelle charge axiologique. Ces termes peuvent faire référence à un univers hostile et désorganisé où règne la loi du plus fort, nourrissant ainsi les imaginaires collectifs et permettant de nouvelles interprétations. Une nouvelle sémantique numérique s'en trouve à l'œuvre : « Quand on tape Sangatte sur Google... c'est “camp de réfugiés” qui sort » (*Le Monde*, 7 avril 2016). Le mot « réfugiés » entretient la confusion et stigmatise. Au regard du droit français, un migrant devient un demandeur d'asile dès lors qu'il a formulé une demande d'asile⁶. Le demandeur d'asile est un réfugié s'il obtient une réponse administrative favorable. Dans l'article du *Monde*, la parole était donnée à des habitants de Sangatte mécontents de la situation de leur ville, l'argumentation d'un défaut d'ordre social tronque le sens lexical juridique.

⁶ « En France, la demande d'asile se fait auprès de l'Ofpra, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Entre le jour de la demande d'asile et la réponse (positive ou négative) de l'Ofpra, le migrant ne peut pas prétendre aux aides et droits sociaux dont les Français et les étrangers “en situation régulière” peuvent bénéficier. En revanche, il peut toucher des aides spécifiques pour survivre [telles que des “allocations temporaires d'attente” (ATA)] » (*Le Figaro*, 16 sept. 2015). Selon *Le Monde* du 12 janvier 2016, « La France a accepté 27 % de réfugiés de plus en 2015. Près de 80 000 migrants ont déposé une demande de protection en France. Seuls 26 700 ont obtenu un statut de réfugié ». Un demandeur d'asile peut dès lors qu'il a reçu un jugement négatif se retrouver en situation irrégulière. C'est le cas pour près des trois quarts d'entre eux.

3. Spatiotypes et spationymes : un positionnement identitaire de discours

L'article du *Huffington post* du 7 septembre 2016⁷, intitulé « À Calais, bientôt un mur de 4 mètres de haut pour freiner les migrants vers la Grande-Bretagne », fait état de la construction d'un mur de béton au pourtour de la zone portuaire de Calais. Le mur a pour fin d'empêcher les migrants de la Calais de pénétrer dans les camions en partance pour l'Angleterre. Prévu pour s'étendre sur un kilomètre de long, son coût est évalué à 2,3 millions d'euros et serait financé par la Grande Bretagne. Ce projet a pour nom « Grande muraille de Calais » (*Huffington post*).

L'usage du spationyme « mur » dans l'article ci-dessus est à plusieurs effets. Nous concevons que les spatiotypes sont des espaces politiques de discours, plus spécifiquement des espaces et rapports de pouvoir en discours socioculturellement situés, et pour lesquelles se jouent des positions politiques de discours. Nous notons que des spationymes renvoient à la qualité référentielle et désignationnelle du nom, soit ce que vise le nom et par le nom le discours. Un spationyme est de nature à référer politiquement, selon une ou plusieurs catégories de sens, par le spatiotype. Il a de ce fait des caractéristiques mémosémantiques attachées aux modes de production du discours, ainsi que des traits stéréotypiques d'un système axiologique de dé- et re-sémantisation. Un discours usant de spationymes marque la nécessité de l'usage de la spatialité, qu'il puisse s'agir de départition ou de répartition. L'étiquetage spatiotypique définit des zones discursives de représentation et de validation du pouvoir. Il s'agit dans le cas présent d'un espace national et étatique de pouvoir avec ses dispositifs⁸, ses règles, ses lois, ses normes.

D'abord, le discours incite à l'analogie avec la « grande muraille » construite dans le nord de la Chine du IIIe jusqu'au XVIIe siècle. Le

⁷ L'article a été actualisé le 5 octobre 2016.

⁸ Dans la philosophie de M. Foucault (Agamben 2007), le dispositif permet la construction du sujet, ce qui implique que l'identité des sujets, leur éthos est hors d'eux. Leur identité est mouvante et hétérogène, elle peut varier en fonction des dispositifs (état, école, université, famille, église...), le sujet s'en trouvant « disposé », constitué : *sujet de l'école, sujet de famille, sujet de l'administration étatique*, qui nous concèdent une existence et reconnaissance sociale. Le sujet n'est pas autodéterminé, mais coréalisé dans la relation qui le fait vivre (sujet) : écolier, étudiant, citoyen, enfant, parent... Aussi, les sans-papiers, les sans-abri, les sans domicile fixe, les demandeurs d'emploi (les chômeurs, les sans-travail), les migrants, les demandeurs d'asile sont définis en creux par rapport aux dispositifs qui leur assignent place et identité. Ils sont identifiés précisément de manière parfois négative, pour ce qu'ils ne sont pas ou n'ont pas (des papiers, un abri, un domicile, un travail, un lieu de vie, une nationalité). Le dispositif est normalisant et définit le contour des pratiques humaines. La marge est un construit social, un cadre de définition du normal. Les *in-disposés*, ceux qui se trouvent hors des dispositifs de droit, s'en trouvent à être exclus. Ils cumulent les marges et restent au ban des sociétés.

mur chinois de défense s'étendait sur plusieurs milliers de kilomètres. Il avait pour fonction de protéger les différentes dynasties d'alors, des seigneurs de guerre venus des steppes voisines. Il matérialisait une frontière avec la steppe d'Asie centrale et a permis l'unification de la Chine. Dans l'article du *Huffington Post*, l'évocation du mur de Calais comme grande muraille apparaît comme abusive au regard de l'histoire et de la taille de l'édifice. La comparaison insiste sur l'importance des travaux, à l'échelle de l'Europe et de la région. La symbolique du mur comme défense contre l'agresseur (le migrant) est marquée ici.

Le mur construit par l'Angleterre en France est le premier mur-frontière en Europe depuis la construction du « mur de Berlin ». Le mur de Berlin est dit encore « mur de la honte » par les Allemands de l'Ouest, ou appelé « mur de protection antifasciste » par la partie Est⁹. L'analogie existe ici de la séparation entre deux espaces politico-historiques. Le mur de Berlin a été construit dans la nuit du 12 au 13 août 1961 pour stopper la fuite des Allemands de l'Est vers l'Ouest. Il se composa d'abord de barbelés, puis fut bétonné ; s'ajoutèrent des caméras. Il s'ouvrit le 9 novembre 1989 après 28 ans d'existence. Le mur de Berlin est le symbole de « la guerre froide » qui a débuté au lendemain de la seconde guerre mondiale entre l'Ouest (les occidentaux) et l'Est (l'Union soviétique). Ces mémoires insistent sur l'aspect historique d'un tel ouvrage. Les migrations d'aujourd'hui apparaissent dans une histoire toujours en train de se faire, nous le disions en introduction.

Outre le fait qu'il s'agit d'un acquis de l'histoire, d'un acquis de pouvoir(s), W. Brown (2009 :15) relève les paradoxes d'édification de murs visant à définir et délimiter les frontières des Etats-nations dans l'exercice de leur pouvoir : « ouverture et blocage, universalisation accompagnée d'exclusion et de stratification, pouvoir virtuel en réseau et barricades physiques ». Selon cet auteur, c'est l'affaiblissement de la souveraineté des Etats qui conduirait à l'édification de ces murs ; et bien que ou parce ce que ceux-ci ont toujours eu pour « cible des acteurs non étatiques et transnationaux – individus, groupes, mouvements, organisations et industries » (*ibid.* : 21-22). Les murs « spectacularisent le pouvoir », ils mettent en œuvre et matérialisent la distinction entre endogroupe et exogroupe – la frontière entre « nous » et « eux », entre ami et ennemi ; en coupant les relations, les circulations, l'unité. Ils définissent, en les bornant, les identités individuelles, territoriales, nationales. Sur le plan psychologique, les murs assurent l'intégrité socio-psychique des individus qui les choisissent, les édifient. À l'inverse, ils ont un impact psychologique dégradant pour ceux qui les subissent : ils ruinent les espoirs, défont l'avenir et l'horizon ; l'avenir politique (échapper à un conflit, trouver la paix), économique

⁹ On lui donne aussi les noms de « frontière » et de « muraille de Chine » dans un article hors-corpus du *Figaro*, du 7 novembre 2014.

(accéder à des ressources vitales, travailler) ou personnel (retrouver sa famille, un proche) s'en trouve mis à mal. Aussi, le mur s'édifie quand la souveraineté est fissurée, qu'elle est prise à défaut, qu'elle se sent menacée. La réalité nationale s'inscrit dans les découpages de l'espace politique. Il s'agit de découpe des identités physiques d'être d'un côté ou de l'autre. Le mur fracture en autant de parties les identités déliées. Le rejet hors les murs occulte, cache ce que l'on ne peut pas voir, que l'on ne veut pas voir. Il délie le commun.

Le mur est la marque des rectitudes idéologiques, des rivalités, des conflits, des guerres, des insécurités dont les sociétés organisées chercheraient à se protéger. Il est aussi et surtout celui de la construction et de la déconstruction des identités associées. Il est aux sources d'un nationalisme identitaire : « Le discours nationaliste parle de ce Nous dont il affirme l'évidence mais dont il faut constamment démontrer la légitimité et fixer les frontières » (Huyghe 2010 : 7). Le nationalisme est une forme politique d'exclusion dès lors que le rapport entre l'appartenance et l'exclusion bascule dans le sens de cette dernière. Il est l'expression d'un renforcement de la communauté d'origine – communauté de sentiments, de destin, communauté de droits – contre une autre, donnée comme non naturelle et illégitime. Le mur est un point de défense du politique qui voit dans le refus d'accession de son espace public une expression de sa fortification identitaire. Le sentiment d'in-appartenance est l'expression d'un « sans futur » commun. Ainsi, les frontières de l'identité sont celles de la nation traversée par l'altérité. Cette altérité est dévolue à l'errance, au refus, à la négation qu'il s'agisse d'*expulsés* (1), de *naufragés* (2), d'*exilés* (3) ou encore de *barbares* (4), de *fictifs* (5) :

- (1) Le démantèlement de la « jungle » de Calais pose la question du devenir des expulsés. (*Le Figaro*, 13 oct. 2016)
- (2) [...] un état des lieux est mené depuis le début de la semaine pour cerner le profil précis des « naufragés » du Calaisis à prendre en charge. (*Le Figaro*, 14 oct. 2016)
- (3) Vincent Coninck, chargé de mission à la délégation du Pas-de-Calais du Secours catholique, parle de « chasse aux exilés ». ¹⁰ (*Libération*, 10 oct. 2016)
- (4) Dans un monde qui croit toujours plus aux nations, les migrants sont tout à la fois un bruit et une intrusion, une horde de barbares. (*Libération*, 26 sept. 2016)
- (5) « On les appelle “les fictifs” et ils ont un matricule en « ZZ », car on ne connaît ni leur identité, ni leur date de naissance », explique Sophie, une infirmière. (*La Croix*, 18 juil. 2015)

¹⁰ Il est fait référence ici au démantèlement des camps.

Aussi, nous observons les différents contextes d'emploi des désignations de la personne migrante. En (1), il est fait état de l'avenir de ceux qui sont évacués des camps. En (2), c'est l'identité civile et le récit des migrants qui sont évoqués. En (3), sont mis en avant les violences et persécutions à leur rencontre. La victimisation est avérée. En (4), on note une expression axiologique dévalorisante (*horde de barbares*) propre à définir la menace collective : ils ne sont pas comme nous, ils nous menacent. Dans l'article de *Libération*, il peut s'agir d'une tournure ironique de dénonciation du sort qui renvoie à la manière dont les migrants sont perçus par l'ensemble de la société. Il peut s'agir dans ce cas d'une prise de position contre-doxique, paradoxale. En (5), l'anonymat est mis en avant pour n'être signifié que par les dernières lettres de l'alphabet, au bout du compte humain¹¹.

Chaque désignation garde la trace d'un discours qui croise les problématiques identitaires et insécuritaires, que l'on se place du côté des accueillants (une menace en 4, des anonymes en 5) ou des accueillis (un avenir incertain en 1, une histoire tragique en 2, des victimes en 3). L'insécurité est exprimée en terme de police pour la société accueillante, et en terme de destinée tragique pour les déplacés, les sans-places. En partance, en dehors, à la dérive, sans patrie, sans culture, sans nom, la nomination de l'altérité bute sur un différentiel inconciliable : *leur destin n'est pas le nôtre, qui nous rencontre*. La communauté de destins et de société y semble compromise. Elle ne va pas de soi.

Dans « Impérialisme », H. Arendt (2002 [1951]) évoque le découpage de l'Europe à la fin de la guerre 14-18, laissant sans gouvernement, apatride, des millions d'individus. Elle dit l'impossibilité de la Société de Nations de garantir les droits de ceux qui n'en avaient plus. Les droits universels étaient inexistantes. Il s'en trouva que les droits fondamentaux ne purent être assurés en dehors de l'espace national. Les droits de l'Homme ne furent au final que les droits des nations : « Les mots même de *droits de l'Homme* devinrent [...] le signe manifeste d'un idéalisme sans espoir ou d'une hypocrisie hasardeuse et débile » (*ibid.* : 564). Cette négation des droits de tous a eu pour effet de laisser ces populations sans attache politique, sans attache sociale et territoriale ; sans résidence. Plus globalement, la négation de l'universalité pose l'absence de place dans le monde, l'impossibilité d'en trouver une¹². H. Arendt parle

¹¹ Nous retrouverons la problématique de l'anonymat ci-dessous.

¹² H. Arendt (1987) évoque trois types d'« êtres à la frontière » : *le réfugié* (l'Homme hors de chez lui), *l'apatride* (l'Homme qui n'a plus de frontières à lui) et *le paria* (l'Homme à la marge, donc le juif). Ce qui fait frontière, ce n'est pas le tracé géographique mais bien l'inclusion-exclusion juridico-politique, c'est-à-dire le droit que confèrent les Etats-Nations.

ainsi des apatrides¹³, privés de pays et donc privé de statut juridique ; d'aucun pays, donc d'aucun droit. Le droit s'en trouve attaché à l'espace politique et non à la personne. Le droit de l'Homme est le droit du lieu politique, de l'institution, de l'Etat-Nation. Si au lendemain de la première guerre mondiale les pays occidentaux pouvaient offrir le droit d'asile à ceux qui étaient persécutés, leur volonté d'accueil s'est trouvée confronté à de nouvelles catégories de réfugiés aux convictions politiques et/ou religieuses proscrites dans le pays de refuge. La philosophe évoque ici notamment le cas des migrations juives. Ainsi, comme le dit H. Arendt : « Les nouveaux réfugiés étaient persécutés non pas à cause de ce qu'ils avaient fait ou pensé, mais parce qu'ils étaient nés pour toujours dans la mauvaise catégorie de race ou de classe [...] » (*ibid.* : 596). À la perte du droit d'agir et du droit d'opinion se trouve couplée le fait d'avoir cessé d'appartenir à une communauté de vie, de pensée, d'opinions. La coexistence - la convivance - s'en trouvait impossible. La réalité de l'exclu est celle de l'Homme isolé de l'humanité, isolé de son humanité, laissé pour inhumain.

4. Hétéronomie des discours de la « jungle » : du « lieu pourri » à la « zone de non-droit »

Nous l'avons évoqué précédemment, la région de la Calais connaît depuis la fin des années 90 une concentration de migrants dans des espaces nommés la « jungle » ou la « new jungle ». Le spationyme « jungle » est mis entre guillemets comme le montrent les exemples suivants tirés du *Nouvel Observateur* du 21 octobre 2015 : « 6000 migrants dans “la jungle” de Calais : “il faut les sortir de ce lieu pourri” » (en titre) et du *Monde* du 14 octobre 2015 : « À Calais, “la jungle” est aujourd'hui hors contrôle » (en titre). Ce mot ne va pas de soi dans le discours des journalistes, qui marque l'altérité dans son énonciation¹⁴. Les deux journalistes des deux supports de presse en pointent la non-coïncidence du point de vue de leur discours, ils en défont l'évidence sémiotique et sémantique. Cette monstration en tant

¹³ L'effondrement de quatre empires à la fin de la Première Guerre mondiale (russe, ottoman, allemand et austro-hongrois) a créé de nombreux réfugiés et apatrides. En 1915, le génocide arménien a entraîné l'exode de nombreux Arméniens. La révolution russe en 1917 suivie de la guerre civile a aussi entraîné l'exil de centaines de milliers de Russes, alors privés de leur nationalité. La seconde guerre mondiale a aussi créé des apatrides: le régime nazi, mais aussi le régime de Vichy, ont déchu de leur nationalité des juifs ainsi que des opposants politiques. À la fin de la guerre, il y a eu de très nombreuses « personnes déplacées » en Europe: anciens déportés, anciens prisonniers, expulsés... Aujourd'hui, 70 % des nouveau-nés qui naissent dans les camps de réfugiés syriens sont apatrides. En Europe, depuis l'éclatement de l'URSS en 1991 et l'indépendance des pays baltes, les résidents d'origine russe des pays baltes ne sont plus reconnus comme citoyens: en Lituanie ils sont 270 000 à être sans nationalité (source : *L'Humanité* du 4 mars 2016).

¹⁴ Voir Authier-Revuz 1995 sur ce point.

qu'arrêt de la signifiante est commune aux deux scripteurs. Il peut s'agir dans ce retour dans le sémantisme de « jungle » d'en spécifier l'altérité en la désignant comme manière de dire empruntée : par exemple, nous l'avons spécifié plus haut, comme parole des migrants eux-mêmes, comme parole de la doxa. Il peut s'agir aussi de pointer une manière de nommer, adéquate (il s'agit bien d'une jungle en tant que lieu de la vie sauvage) ou inadéquate (ce n'est pas le mot qui convient pour ce qui est un lieu de migration). Ce peut être aussi une forme de confirmation du sens : la jungle au sens de la loi du plus fort ou d'infirmité : la jungle pour signifier le traitement inhumain. L'ambiguïté de la modalisation et l'équivoque qui en résulte jouent sur l'ensemble de ces registres. Le sens varie en fonction du contexte d'emploi des discours, les mots y disent et inscrivent leur contexte particulier.

Précisément, T. Van Dijk (2010) considère l'impact social, le contexte socioculturel, comme crucial dans la production des discours. Selon lui, les structures sociales n'agissent pas directement sur le discours mais par l'intermédiaire d'une interface cognitive qui permet de définir et de construire la situation sociale du point de vue des participants :

Nous avons besoin d'un niveau intermédiaire, d'une interface qui fasse le lien entre d'un côté la structure sociale et locale et de l'autre côté avec les structures discursives et les processus cognitifs de production et de compréhension (*ibid.* : 129).

Il s'agit ainsi de définir le contexte comme une représentation sociale, construit par et dans la mise en discours. D'une certaine manière, ceci revient à penser la construction du contexte de la situation discursive par la mise en discours. Le discours dans sa réalisation façonne en discours sa situation (discursive) représentée, intégrée. Il y a réflexivité et embrayage du discours dans sa réalisation même. Le discours est le représenté du contexte duquel il émerge, le représenté donne une image de la situation socioculturelle qui a permis de le produire.

Dans le titre du *Nouvel Observateur*, le contexte d'emploi de « jungle » est associé à « lieu pourri » en discours rapporté de membres de Médecins du monde. Le mot « jungle » semble ainsi ne pas convenir pour décrire un espace où les conditions de vie des habitants semblent dégradées. Le lieu porte bien son nom mais c'est pour en confirmer l'insalubrité. Le lieu est lui-même déshumanisé. Dans le titre du *Monde*, « jungle » est associé à « hors contrôle » et semble convenir pour dire le désordre social, pour dire ce qui est le désordre d'un lieu hors de société. Contrairement au titre précédent, il semble qu'il ne s'agisse pas ici de parler des lieux comme lieux dégradés de vie mais d'un

endroit comme lieu de personnes hors de civilité. La responsabilité semble tenir d'habitants qui se comportent littéralement comme des incivilisés, des sans-loi – agissant selon la loi de la jungle – ce pourquoi la police doit intervenir. Nous avons d'un côté un discours de dénonciation du lieu de vie, qui n'en est pas un (discours social critique), et de l'autre un discours de dénonciation des individus, qui sont des troubles à la société, des a-normés (discours identitaire policier).

De même, nous remarquons le caractère policier d'un titre du *Figaro* du 14 octobre 2016 : « "Jungle" de Calais : une évacuation à haut risque », évoquant le potentiel de violence du lieu et de ses habitants. La jungle peut être ici associée au discours sécuritaire qui s'y réfère. D'une manière plus spécifique au *Figaro*, le support traite de sujets en rapport avec la violence des habitants des lieux : « Les affrontements entre migrants et forces de l'ordre s'intensifient autour de la Jungle de Calais et ses milliers de clandestins » (texte) (*Le Figaro* du 9 novembre 2015) ; « Calais : 16 policiers blessés près de la "jungle" » (en titre) (*Le Figaro* du 9 novembre 2015). Sont évoqués le déficit d'ordre, l'insurrection du lieu, un monde inversé : la police agressée.

Concernant les politiques, on retiendra les paroles rapportées de N. Sarkozy et d'A. Juppé, tous deux candidats aux primaires de la droite pour l'élection présidentielle de 2017. Dans *Le Monde* du 22 septembre 2016 intitulé « Sarkozy à Calais : "La 'jungle', je veux qu'elle parte" » (titre), la parole du candidat Sarkozy fait état de la jungle comme nuisance. La modalisation porte sur l'expression d'un lieu comme trouble à l'état sociétal. N. Sarkozy affirme ainsi une posture d'autorité en projection, celle d'un homme d'Etat face à ses responsabilités, qui doit dire ce qui est et ce qui ne sera plus. Son action est tournée vers des visées sécuritaires de rétablissement de l'ordre politique, de l'ordre policier des choses, comme le dit d'ailleurs *Le Point* du 21 septembre 2016 : « N. Sarkozy, premier flic de France » (titre). Dans cet article, est représenté le discours de N. Sarkozy qui compare les migrants de Calais à des « bandits de grand chemin » « qui attaquent des camions comme on arrêtaient "les diligences ou les calèches au Moyen Âge" ». Le monde de récession du hors-la-loi est à rétablir par l'homme de loi. *Le Point*, dans le corps du texte, stipule que « Calais, devenue symbole de l'immigration incontrôlée, est une terre de campagne » (texte). Le désordre politique apparaît associé à l'immigration. S'y amalgame insécurité et immigration à l'image du discours extrémiste. La radicalité du discours est celle d'un discours de stigmatisation, tel que le porte le Front national par exemple, dans des extraits tirés des campagnes de 2001, 2007 et 2012 :

Mais le peuple sait bien qu'il y a un lien entre l'immigration et la délinquance, entre l'immigration et l'insécurité, entre l'immigration et

les risques de troubles civils. (J.-M. Le Pen, 21^e Fête des Bleu-Blanc-Rouge, le 23 septembre 2001, page 10, ligne 1)

La vérité est bien simple, et bien moins offensante pour la police. La principale raison de cette insécurité réside, vous le savez bien, dans l'immigration... (J.-M. Le Pen, Yvetot, le 27 janvier 2007, page 3, ligne 8)

Villages, bourgs, petites villes de province, tous désormais sont touchés par la délinquance du quotidien, les feux de voiture, les cambriolages et les agressions ! Tous sont touchés par l'immigration qui accentue l'insécurité ! (M. Le Pen, Châteauroux, le 26 février 2012, page 5, ligne 1)¹⁵

Cette réalité semble partagée par le scripteur-journaliste. À l'image du discours de J.-M. Le Pen, elle est évoquée par le journaliste comme évidente (*le peuple sait bien, vous le savez bien*¹⁶) et totalitaire (*tous*). La confusion est entretenue dans l'article du *Figaro*, de sorte que l'on ne sait pas si N. Sarkozy prend à sa charge ce posé idéologique frontiste.

Par ailleurs, on peut noter dans *Le Point* du 27 janvier 2016 et dans *La Voix du Nord* également du 27 janvier les paroles rapportées d'A. Juppé lors de sa visite à Calais :

- (6) « Jungle » de Calais : sur place, Juppé avoue qu'il « ne s'attendait pas à ça » [titre]
[...] « On ne peut plus tolérer un espace de non-droit », a estimé Alain Juppé, dénonçant « des situations illégales, des trafics » (*Le Point*, 27 janv. 2016)
- (7) Alain Juppé sur la « jungle » de Calais : « cette zone de non-droit doit disparaître » [titre]
[...] En référence à la « criminalité » qui touche la « jungle », il [A. Juppé] a déclaré que « cette zone de non-droit doit disparaître, afin que l'on puisse distinguer les demandeurs d'asiles des illégaux ». (*La voix du Nord*, 27 janv. 2016)

On observe dans les deux cas l'emploi de « zone de non-droit ». Selon J. Sedel (2013 : 68), le concept de « zone de non-droit » a été mis en place par les syndicats de police, à la fin des années 2000, afin de bénéficier de moyens supplémentaires dans leurs actions d'intervention dans les banlieues. Le contexte est changeant dans le cas de la « jungle » mais l'intention sécuritaire reste présente. Pour A. Juppé,

¹⁵ On note de manière équivalente dans la campagne 2017 pour le FN : « Il [F. Fillon, Premier ministre, pendant 5 ans] nous avait promis de baisser l'immigration et l'insécurité. L'une et l'autre ont explosé, jusque dans le plus reculé de nos villages ! » (M. Le Pen, discours d'Ajaccio du 8 avril 2017).

¹⁶ Voir Hailon (2014 : 167-173) pour des analyses complémentaires.

« zone de non-droit » semble être la meilleure expression pour définir un lieu où se tiennent des « trafics », où se passe la « criminalité », où résident des « illégaux ». L'absence de règles touche dans son ensemble et dans la confusion (*afin que l'on puisse distinguer*) la légalité et l'illégalité, celles-ci se confondant. Nous retrouvons l'idée évoquée ci-dessus d'une « jungle » en tant qu'espace hors du droit correspondant bien à ce qui est, littéralement, la vie sauvage. Le topos est celui d'un espace de délinquance, d'un espace de crime donné comme en dehors de l'espace de droits. La zone de non-droit qu'est la « jungle » de Calais est bien un lieu en dehors de l'espace de civilisation. Celle-ci est hors de France. L'inscription présumée de l'extranéité des résidents du camp est marquée ici. Au-delà du fait qu'ils pourraient être de possibles demandeurs d'asile – bien que l'on ne les distingue pas des criminels – les migrants sont considérés comme toujours étrangers. A. Juppé réitère la scène de la personne naturellement dangereuse, qui met en péril le pays. Les migrants sont dangereux pour ce qu'ils sont, des personnes sans droits, en dehors de la citoyenneté. Cela relève du discours insécuritaire identitaire tel qu'il peut être asséné à propos des quartiers en France¹⁷. Est ainsi véhiculé un présumé extrémiste¹⁸ à travers le lien établi entre insécurité et espace (d')étranger(s), hors de civilité, porteur de délinquance et de crime, et l'essentialisation qui en est faite : incivilisable parce qu'étranger.

On peut aussi remarquer la manière dont *Le Point* du mercredi 26 septembre 2016 prend en charge la parole de F. Hollande, également en déplacement à Calais, quelques jours après N. Sarkozy :

- (8) Hollande à Calais : « Nous devons démanteler complètement, définitivement » la jungle [titre]
 « Nous devons démanteler complètement, définitivement, le camp », a-t-il expliqué. (*Le Point*, 26 sept. 2016)

Nous pouvons relever que le spatonymie « la jungle » n'est pas guillemeté dans le titre. Il n'est pas modalisé, montré comme autre dans le discours du journaliste. Le journaliste « traduit » les paroles de F. Hollande en remplaçant le mot « camp », axiologiquement neutre, par le mot « jungle », connoté, comme nous l'avons vu. « Jungle » s'impose au discours du journaliste du *Point*¹⁹. La force de la doxa – du *comme on dit* – est celle d'un discours qui associe le camp de Calais à un

¹⁷ À ce propos, voir Hailon (2017 : 145-159).

¹⁸ Nous retiendrons que Marine Le Pen a pu parler de « zone de non-droit » à propos de la jungle de Calais dans l'émission *C politique* du 11 octobre 2015 : https://www.youtube.com/watch?v=AnF_8IsHp-g (à 27mn58).

¹⁹ On remarque aussi, de manière similaire, dans *Le Nouvel Observateur* du 26 sept. 2016 : « À Calais, François Hollande veut “démanteler définitivement” la Jungle ». Une dépêche de l'Agence France presse (AFP) pourrait être possiblement à la source de cette duplication formelle et sémantique.

lieu cliché, dégradé. En parallèle, l'article du Monde du 26 septembre 2016, intitulé : « François Hollande à Calais : "Nous devons démanteler complètement, définitivement le camp" », reprend intégralement le verbatim du président en exercice, sans emploi de « la jungle ». Il est édité dans la rubrique « immigration et diversité ».

On peut observer que le lieu appelé la « jungle » peut aussi apparaître dans le corpus comme un *no man's land* constitué de pseudo-anonymes. Dans les articles concernés, les personnes migrantes sont identifiées par leur seul prénom : « Youssef, Masraa et Tigistu, trois Erythréens d'une vingtaine d'années », « Salomon », « Haben, jeune Erythréen, arrivé depuis deux mois », par exemple, dans *La Croix* du 19 juillet 2015. Elles semblent se fondre dans la masse et avoir une identité limitée. Elles sont définies par leur nationalité, leur âge et leur travail : « ce syrien de Dara, professeur de mathématiques de 42 ans » (*Le Monde* du 14 octobre 2015) ; « Djawid, 28 ans, tenait une épicerie en Afghanistan » (*Libération* du 9 juillet 2015). Elles sont envisagées sous la forme de groupes nationaux : Afghans, Syriens, Erythréens, Soudanais... qui connaissent parfois des tensions mortifères : « un migrant soudanais d'une trentaine d'années est mort de ses blessures ce mardi au petit matin après une bagarre entre migrants soudanais et afghans » (*Le Parisien* du 23 août 2016). Le journal *La Croix* fait la part belle à la parole médicale et à la religion (« une église au milieu d'un bidonville ») ; cela en fait sa spécificité. L'angle de vue et la prise de parole sont explicitement orientés.

D'une manière générale, la parole humanitaire est peu présente, à l'inverse de celle des forces de l'ordre. A ce sujet, le journal le moins consensuel semble bien être *Le Figaro*, qui évoque les *policiers blessés*, les *trafics*, les *clandestins* et les *illégaux*. En cela, on semble assister à la permanence de la mise en scène socioculturelle par les discours de l'incompatibilité socioculturelle. Et la police semble être le moyen de protéger l'identité nationale menacée, de restaurer un ordre civilisationnel fragilisé.

Aussi, la « jungle » apparaît dans le traitement médiatique comme un espace hors de l'humain, hors du droit, comme un espace de la vie sauvage. Elle est un espace habité de non-droits. Nous y trouvons une hétérotopie de lieu de délinquance, un espace de crimes en dehors de l'espace de droits. La zone de non-droit qu'est la « jungle » de Calais est bien un lieu en dehors de l'espace de civilisation ; un espace hors de France. Au-delà du fait qu'ils pourraient être de possibles demandeurs d'asile, les migrants sont considérés comme toujours extérieurs à l'ordre social, à l'ordre national, à la nation.

De même, les discours de N. Sarkozy et d'A. Juppé réitèrent la scène de la personne naturellement menaçante, qui met en péril le pays. Les migrants sont dangereux pour ce qu'ils sont, des personnes sans droits, en dehors de la citoyenneté. Ils sont essentialisés, figés

dans leurs particularités et leur extranéité. Le migrant transgresse la loi de fait, sans avoir pour autant commis d'actes malveillants. Il est par nature (juridique) un corps étranger. Le corps politique du migrant est un corps objet d'identification et de régulation qui passe par une forme de néantisation du corps de l'autre. Il est devenu une frontière, un « lieu de matérialisation du rapport d'altérité » (Schmoll 2011 : 121). Il s'agit de frontière politico-juridique inscrite à même le corps²⁰. Le point de vue critique de ce qui est une crise migratoire s'exprime de manières distinctes dans un sens métaphorique (la jungle comme dégradation organique du vivre ensemble possible) et dans un sens littéral (la jungle pour la sauvagerie de ses habitants).

5. Conclusion

Ainsi, les camps apparaissent comme le seul pays possible, comme le seul substitut à offrir à des personnes en transit, sans-Etat. L'espace habité – l'espace de droits communs – devient dès lors la culture quand l'espace inhabité est la nature, un espace de non-droits (la jungle). Le camp est un substitut de la frontière, les migrants devenant indésirables en dehors, incertains au-delà, dangereux en dedans. Ceux-ci apparaissent privés de leur individualité à travers des formes d'anonymat et d'atomisation des relations humaines, à la fois visible (en tant que stigmaté) et invisible (non pris en compte, non considéré) ; exclus de l'universalité (du genre humain, du droit) et de l'individualité (la singularité est niée au titre de l'appartenance au groupe, comme nous l'avons observé).

Les camps définissent un espace de désordre dans un espace d'ordre. Ils délimitent un lieu d'existence différenciée, dans un système de fermeture et d'ouverture qui, selon M. Foucault (2009 [1966] : 32), isole par rapport à l'espace environnant :

Tout le monde peut y entrer, mais, à vrai dire, une fois qu'on y est entré, on s'aperçoit que c'est une illusion et qu'on n'est entré nulle part. L'hétérotopie est un lieu ouvert, mais qui a cette propriété de vous maintenir dehors.

Au regard du pouvoir, les hétérotopies permettent d'inscrire le dedans et le dehors, de le faire vivre. Elles permettent de façonner l'intérieur et l'extérieur. Les hétérotopies sont des lieux que la société instaure dans ses marges, les construisant ; des espaces à part. Ces espaces mettent en marge la société, soit parce qu'ils sont habités d'individus eux-mêmes en marge mais qui ne souhaitent pas

²⁰ À cet effet, G. Dubey (2008 : 265) a analysé les dispositifs dans les zones aéroportuaires et les consulats évoquant la gestion humaine et le contrôle par les tracés, directions et passages obligés, les lignes de démarcation, les validations d'identité et de passage.

forcément l'être, soit parce qu'ils sont organisés de telle sorte que s'y réalise la marginalité. Ce sont des lieux de la *marginalité* au regard des individus, marginaux parce que vivant dans la marginalité d'une situation sociale, politique, d'une situation de droit : le migrant ou le demandeur d'asile ; ou au regard de la société qui, par des dispositions juridiques, définit ce qui est de droit et de non droit : être étranger en situation régulière (avoir les papiers de droits de l'espace national) ou être étranger en situation irrégulière (ne pas avoir les papiers, donc être expulsable du territoire national). On est sans papier, en situation irrégulière, dans un espace qui vous accorde le droit ou pas d'en faire partie, d'être de droit de l'espace, reconnu juridiquement. L'espace en question, en tant qu'espace de droits, produit le sans-papier, son exclusion ; soit d'être physiquement présent dans un espace sans y être au regard de la loi et de la société elle-même.

De même, un mouvement contradictoire d'ouverture sur l'Universel (Droits de l'Homme) et de fermeture sur le particulier (conflits et recompositions nationales) opère alors que de nouvelles frontières semblent se rajouter aux stratifications déjà existantes d'ethnie, de classe et de genre (Agiér 2014). S'établit ainsi la constitution de deux mondes qui ne se rejoignent pas, inconciliables, avec d'un côté un monde de droits et de privilèges dans lequel l'espace n'est pas une contrainte (le monde des citoyens des Etats-nations²¹, le monde fluide de la globalisation) et de l'autre un monde d'exclusion dans lequel l'espace est bien réel (le monde des sans-Etat, des apatrides, des parias²², des sans-frontières).

Références bibliographiques

- Agiér, M. (2014), « Toute la rugosité du monde », *Repousser les frontières ?*, Gallimard, Paris.
- Arendt, H. (2002 [1951]), *Impérialisme. Les origines du totalitarisme*, Seuil, Paris.
- Authier-Revuz (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Larousse, Paris.
- Brown, W. (2009), *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Les Prairies ordinaires, Paris.
- Decrosse, A. (1993), « Introduction », *L'esprit de société*, Mardaga, Liège.
- Dubey, G. (2008), « Nouvelles techniques d'identification. Nouveaux pouvoirs. Le cas de la biométrie », *Cahiers internationaux de sociologie*, 125, p. 263-279.
- Foucault, M. (2009 [1966]), *Le corps utopique. Les hétérotopies*, Lignes, Paris.

²¹ H. Arendt (2002) dénonce comme crise de l'Etat-nation le moment où l'Etat devient national, où il ne sert plus que les intérêts de la nation, devenu nationaliste.

²² « [Ils n'ont été] accueillis nulle part, n'ont pu s'assimiler nulle part. Une fois qu'ils ont eu quitté le pays natal ils sont restés sans foyer [*homeless*] ; une fois qu'ils ont abandonné leur Etat, ils se sont retrouvés sans Etat [*stateless*] ; une fois qu'ils ont été privés des droits fondamentaux, ils étaient sans-droits [*rightless*], la lie de la terre. » (Arendt 2002 : 240). L'extrait a pour contexte l'Entre-deux-guerres.

- Hailon, F. (2014), *L'Ordre idéologique*, L'Harmattan, Paris.
- Hailon, F. (2017), *Etude(s) de cognition politique*, L'Harmattan, Paris.
- Honneth, A. (2015), *Critique du pouvoir*, La Découverte, Paris.
- Huyghe, F.-B. (2010), « Idéologie, langage et propagande », *Le discours du nationalisme en Europe*, L'Improviste, Paris, p. 39-44
- Legendre, P. (2012), *Ce que l'Occident ne voit pas de l'Occident*, Mille et une nuit, Paris.
- Mouffe, C. (2014), *Penser politiquement le monde*, Beaux-arts de Paris, Paris.
- Nora, P. (1974), « Le retour de l'événement », *Faire l'histoire*, Gallimard, Paris, p. 210-228.
- Quéré, L. (1994), « L'événement "sous une description" : contraintes sémantiques, croyances stéréotypiques et "natural facts of life as a morality" », *Prothée*, 22, p. 14-28.
- Quéré, L., Neveu, E. (1996), « Le temps de l'événement », *Réseaux*, 75, p. 7-21.
- Revel, J. (2015), *Foucault avec Merleau-Ponty. Ontologie politique, présentisme et histoire*, Vrin, Paris.
- Schmoll, C (2011), « Le corps des autres dans l'Europe des frontières », *Outis. Revue de philosophie (post-)européenne*, 1, p.121-128.
- Sedel, J. (2013), *Les médias et la banlieue*, BDL, Paris.
- Van Dijk, T. A. (2010), "Society and discourse: how social contexts influence text and talk", *Discourse & Communication*, 4/2, p. 217-219.